



NIGER

PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

CONTEXTE NATIONAL

La majorité de la population du Niger vit dans les zones rurales. L'accès aux ressources naturelles reste une source primordiale de nourriture et de revenu. Avec des sécheresses récurrentes et la pression démographique, le Niger est confronté aujourd'hui à des conflits violents de plus en plus fréquents au sein de la population rurale, en particulier entre agriculteurs et éleveurs. Ces conflits entraînent de graves problèmes sociaux: ils détruisent ou entravent les possibilités de revenus, aggravent l'insécurité alimentaire, portent atteinte à l'environnement et provoquent des affrontements et des agressions pouvant parfois entraîner la mort. Le Niger, dans le but d'améliorer la situation, a adopté en 1993 un nouveau système juridique et institutionnel, le Code rural. Il repose sur une décennie de consultations et son objectif principal est de sécuriser le régime foncier de la population rurale et de prévenir les conflits.

OBJECTIF

L'objectif du Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre par pays (PUEGF MP (EULGP CI pour ses sigles en anglais)) est de contribuer à la sécurisation des régimes fonciers pastoraux au Niger, à la fois en améliorant la reconnaissance des droits fonciers des propriétaires de troupeaux, en sécurisant les zones et les ressources réservées à l'élevage, en prévenant les conflits liés à l'utilisation des ressources pastorales, ainsi qu'en renforçant les capacités du Code rural en matière de territoire pastoral et d'aménagement du territoire (Schéma d'aménagement foncier (SAF)).

STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le projet aborde la prévention des conflits à travers:

- L'identification des terres pastorales pour en assurer la gestion dans le but de sécuriser un système pastoral de production animale ainsi que des droits d'accès à la terre pour les éleveurs.

PROJET TRANSVERSAL

Grâce à un projet transversal cofinancé par l'UE et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), coordonne, soutient et consolide la mise en œuvre du programme de gouvernance foncière de l'UE dans 18 pays. Ce projet transversal fournit aux acteurs de la mise en œuvre et à leurs partenaires une plate-forme pour échanger, collecter et communiquer à un large public la richesse des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet. Il soutient aussi l'organisation de programmes de renforcement des capacités à l'intention des exécutants, qui peuvent bénéficier des conseils techniques du groupe de travail interdisciplinaire de la FAO sur la gouvernance foncière, des enseignements tirés, du partage des expériences et des possibilités d'échange entre les responsables de la mise en œuvre pour améliorer la gouvernance foncière dans le cadre des DV et des CLD.

Nom de le Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays PUEGF MP	Projet de sécurisation des systèmes fonciers pastoraux au Niger par le renforcement de la gouvernance foncière (PSSFP-RGF)
Exécutants du projet	Les structures du Code rural
Partenaires d'exécution	Le secrétaire permanent du Comité national du Code rural
Zones d'intervention	Sécurisation des systèmes fonciers pastoraux et renforcement de la gouvernance foncière
Entités politiques impliquées	Ministère de l'agriculture et de l'élevage Comité national du Code rural
Budget	EUR 3 000 000
Durée du projet	Juin 2015 – novembre 2018

Note: la sigle en anglais du Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays est EULGP CI

- Renforcer les capacités du Code rural pour assurer la sécurité des travailleurs ruraux et prévenir les conflits ruraux.

En collaboration avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le projet a élaboré un ensemble de directives nationales pour l'inventaire des zones et des ressources pastorales, qui s'inspirent des DV. Elles ont été validées et adoptées par décrets ministériels.

Les directives décrivent de manière simple, accessible et concise les principes conceptuels, organisationnels et méthodologiques nécessaires à la réalisation d'inventaires en vue d'identifier les zones et les ressources pastorales.

La méthodologie est organisée autour de huit étapes principales:

- **Étape 1**
Partage d'informations avec les communautés et organisation de la population pour participer au processus.
- **Étape 2**
Information et sensibilisation de toutes les parties prenantes.
- **Étape 3**
Réflexion collective sur l'évolution des villages et des terres pastorales tribales et des autres zones (terres cultivées, forêts) au fil du temps.
- **Étape 4**
Identification des zones pastorales existantes par une cartographie simplifiée, y compris la planification des zones agricoles pour identifier les zones à risque de conflit.

- **Étape 5**
Obtention d'un accord social entre les acteurs.
- **Étape 6**
Visites et démarcation participative des zones identifiées, en vue de la sécurisation des zones pastorales et de la préservation des zones agricoles.
- **Étape 7**
Restitution et validation.
- **Étape 8**
Enregistrement du dossier rural, classification et/ou enregistrement des zones et des ressources inventoriées.

RÉSULTATS ET IMPACT

En suivant cette approche participative définie dans les DV, plusieurs zones et ressources ont été inventoriées et légalement sécurisées.

- 1176 ressources de type pastoral sur 1 828 ont été inventoriées dans la région de Tahoua.
- 802 ressources de type pastoral sur 3 789 ont été inventoriées dans la région de Maradi.
- Comme résultat indirect de ce projet, toute la région de Maradi, soit 2 996 ressources de type pastoral au total, a été inventoriée et sécurisée par d'autres selon la même méthodologie participative.
- Dans la région de Dosso, 1 164 ressources de type pastoral ont été inventoriées et sécurisées.
- Dans la région de Tillabéri, 1 618 ressources de type pastoral ont été inventoriées. Le processus de garantie juridique est en cours.
- Dans deux zones stratégiques (Baffa et Yani), environ 42 000 hectares, d'un périmètre de 110 km, ont été délimités.
- Une base de données opérationnelle sur les activités liées aux structures du Code rural existe aux niveaux régional et national.
- Un plan d'aménagement du territoire a été adopté (SAF).
- 31 commissions foncières communales ont été équipées et développées.
- 10 commissions foncières départementales ont reçu une formation, du matériel et ont élaboré un plan d'action.
- 50 commissions foncières villageoises doivent être organisées et équipées. Les résultats générés de ces réalisations du projet sont:
 - Les données déjà collectées sur les ressources pastorales sont sécurisées dans une base de données nationale et régionale.
 - Les zones pastorales des zones agricoles des régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder sont inventoriées et garanties.
 - Des outils de reconnaissance et d'enregistrement des droits fonciers des propriétaires d'élevage ont été élaborés et mis à la disposition des institutions en charge de la gestion.

- Les capacités des structures du Code rural dans les régions de Dosso et de Zinder ont été renforcées.
- Globalement, les résultats et les produits générés ont permis d'améliorer les connaissances et la gestion des ressources foncières et de réduire les risques de conflits entre les différents utilisateurs des ressources naturelles.



© Seyni Harouna DGPIA/MAG/EL



© Maman Sani Amadou AT PSSFP/RGF



© Seyni Harouna DGPIA/MAG/EL



© Maman Sani Amadou AT PSSFP/RGF



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

ALPO
AFRICAN LAND POLICY CENTRE



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO